



Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020

Rapport de suivi pour l'année 2023

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1	Diffuser et mettre en œuvre le PGMR.	Diffuser le PGMR. Il s'agit de faire connaître les objectifs et actions prévues pour l'implantation et la mise en œuvre du PGMR. La MRC vérifie que chacune des municipalités et des autres intervenants mettent en œuvre et s'assurent que les mesures sont prises pour atteindre les objectifs du PGMR.	La MRC	2016	<p>Publication, à l'automne 2016, de quatre (4) capsules d'information dans le journal local (L'Express) sur la gestion des matières résiduelles en général et pour les secteurs résidentiels, ICI et CRD. Diffusion de capsules sur le site Internet de la MRC également.</p> <p>Présentation du plan d'action 2017 du PGMR aux directeurs généraux de la MRC en octobre 2016.</p> <p>Adoption d'un nouveau logo et d'un nouveau slogan en gestion des matières résiduelles en octobre 2016.</p> <p>Présentation du plan d'action 2018 du PGMR aux directeurs généraux de la MRC en décembre 2017.</p> <p>Présentation du plan d'action 2019 du PGMR aux directeurs généraux de la MRC le 13 septembre 2018.</p> <p>Présentation du plan d'action 2020 du PGMR aux directeurs généraux de la MRC le 7 novembre 2019.</p> <p>Présentation du plan d'action 2021 du PGMR aux directeurs généraux de la MRC le 9 décembre 2020</p> <p>Pour diverses raisons, il n'y a pas eu de présentation du plan d'action 2022 du PGMR.</p> <p>Adoption du nouveau PGMR 2023-2030 en septembre 2023 donc rien sur le PGMR 2016-2020.</p>	

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
2	Rédiger un rapport annuel pour le MDDELCC.	Tel qu'exigé par le MDDELCC pour l'obtention des redevances à l'élimination et dans le cadre du système de suivi et de surveillance du PGMR, la MRC réalisera un rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR.	La MRC	30 juin (Action récurrente)	<p>Cueillette et compilation de statistiques sur les quantités de matières éliminées et recyclées et autres matières de façon continue.</p> <p>Suivi auprès des municipalités pour les actions réalisées chaque année.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du rapport 2016 par le conseil de la MRC le 21 juin 2017. Publication du rapport sur le site Internet de la MRC le 22 juin 2017 et transmission au MELCC. • Adoption du rapport 2017 par le conseil de la MRC le 11 avril 2018. Publication du rapport sur le site Internet de la MRC et transmission au MELCC le 18 avril 2018. • Adoption du rapport 2018 par le conseil de la MRC le 10 avril 2019. Publication du rapport sur le site Internet de la MRC et transmission au MELCC le 17 juin 2019. • Adoption du rapport 2019 par le conseil de la MRC le 19 juin 2020. Publication du rapport sur le site Internet de la MRC et transmission au MELCC le 20 juin 2020. • Adoption du rapport 2020 par le conseil de la MRC le 16 juin 2021. Publication du rapport sur le site Internet de la MRC et transmission au MELCC le 17 juin 2021. • Adoption du rapport 2021 par le conseil de la MRC le 15 juin 2022. Publication du rapport sur le site Internet de la MRC et transmission au MELCC le 16 juin 2022. • Adoption du rapport 2022 par le conseil de la MRC le 14 juin 2023. Publication du rapport sur le site Internet de la MRC et transmission au MELCC le 15 juin 2023. • Adoption du rapport 2023 par le conseil de la MRC le 12 juin 2024. Publication du rapport sur le site Internet de la MRC et transmission au MELCC le 13 juin 2023. 	

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3	Produire et diffuser un bilan annuel.	Dans le cadre du suivi et de la surveillance du PGMR, la MRC réalisera un bilan annuel du PGMR.	La MRC	Fin avril (Action récurrente)	<p>Bilan statistique réalisé, déposé au comité de gestion des matières résiduelles de la MRC (CGMR) le 13 mars 2019. Présentation du bilan 2016-2018 du PGMR aux directeurs généraux de la MRC le 7 novembre 2019.</p> <p>Bilan statistique réalisé, déposé au comité de gestion des matières résiduelles de la MRC (CGMR) le 1^{er} avril 2020. Présentation du bilan 2016-2019 du PGMR aux directeurs généraux de la MRC le 9 décembre 2020. Publication annuelle d'un communiqué.</p> <p>Pour l'année 2021, un bilan statistique a été réalisé et présenté aux membres du comité de gestion des matières résiduelles de la MRC en avril et il y a eu la publication d'un communiqué annuel en mai.</p> <p>Pour l'année 2022, un bilan des actions GMR de l'année 2021 a été présenté aux membres du comité de gestion des matières résiduelles de la MRC. Il n'y a pas eu diffusion d'un communiqué en 2022.</p> <p>Pour l'année 2023, un bilan des actions GMR de l'année 2022 et statistique ont été présentés aux membres du comité de gestion des matières résiduelles de la MRC. Un communiqué de presse a été publié en juin 2023.</p>	

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
4	Réviser le PGMR de la MRC de Drummond tous les cinq ans.	Tel que prévu par la LQE, la MRC doit réviser son PGMR tous les cinq ans. Elle peut y apporter des modifications mineures tout au long de sa mise en œuvre. S'il y a des modifications majeures c'est-à-dire modifiant l'économie générale du plan, elle devra procéder à des consultations publiques.	La MRC	2022	Révision amorcée en 2020. Le projet de PGMR 2023-2030 a été adopté en novembre 2022. Le nouveau PGMR 2023-2030 a été adopté le 13 septembre 2023.	
5	Modifier le droit de regard en le limitant à 370 000 tonnes métriques.	La MRC modifiera son règlement limitant les quantités de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire et celles éliminées dans son territoire à 370 000 tm. Cependant, cette nouvelle limitation du tonnage ne pourra s'appliquer qu'aux nouveaux agrandissements de LET et à de nouvelles installations d'élimination des déchets.	La MRC	Avril 2016	Modification du droit de regard établi à 540 000 tm, par l'adoption, le 13 avril 2016, du règlement MRC-789 réduisant le tonnage à 370 000 tm.	
6	Envoyer des informations aux papetières au sujet de la valorisation des boues qu'elles génèrent.	Sachant que la plupart des boues générées peuvent être valorisées, la MRC désire sensibiliser les papetières à cette possibilité de valorisation des boues par épandage, lorsque possible.	La MRC	Octobre 2016	Transmission, le 29 juillet 2016, par courriel, d'informations sur la valorisation des boues de papetières à la seule papetière présente sur le territoire de la MRC de Drummond (Technocell).	

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
7	Mettre à jour annuellement et promouvoir le répertoire des recycleurs et des récupérateurs de la MRC pour les matières provenant du secteur résidentiel ou assimilables au secteur résidentiel.	Les citoyens se questionnent encore beaucoup sur les différentes filières de valorisation des matières qu'ils génèrent. Cet outil les aidera à choisir la bonne filière de récupération des matières en priorisant le réemploi et le recyclage.	La MRC	Action en continu	<p>En 2015, la MRC a mis à jour son répertoire des recycleurs en développant l'AppliGMR. La promotion de l'AppliGMR se fait en continu sur le site Internet de la MRC, des municipalités et dans les bulletins municipaux des municipalités. Mise à jour continue au niveau des matières gérées et des fonctionnalités de l'application.</p> <p>Fusion de l'AppliGMR de la MRC de Drummond et de l'Info matières de la Ville de Drummondville pour créer Gèretapoubelle.ca en 2019.</p> <p>Mise à jour en continu de cet outil.</p> <p>Une refonte du site Gère ta poubelle a été réalisé en 2022.</p> <p>Mise à jour annuelle.</p>	
8	Renouveler l'entente avec le centre de tri de matières recyclables.	Le traitement des matières recyclables est de la responsabilité de la MRC. L'entente actuelle avec le centre de tri de Récupération Centre-du-Québec, situé sur le territoire de la ville de Drummondville, se termine le 31 décembre 2016. La MRC souhaite renouveler cette entente pour une période de 5 ou 10 ans si cela est permis par la loi.	La MRC	Décembre 2016	<p>Une demande pour octroyer un contrat de gré à gré pour une période de 10 ans avec Récupération Centre-du-Québec (RCQ) a été transmise au MAMOT le 20 octobre 2016. La MRC a reçu le 23 décembre une réponse autorisant la signature de cette nouvelle entente. Entente signée en janvier 2017.</p> <p>À la suite de la chute de la valeur des matières recyclables, RCQ a demandé de revoir à la hausse le coût de traitement des matières recyclables. Une demande a donc été déposée en octobre 2019 au MAMH. Une réponse favorable a été reçue en décembre 2019, mais il reste quelques points à régler concernant la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif.</p> <p>Entente modifiée de nouveau au courant de l'année 2020. Entrée en vigueur des nouveaux tarifs en novembre 2020 suite à l'autorisation du MAMH.</p>	

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
9	Mettre en commun les outils d'information et de sensibilisation des municipalités et de la MRC et créer une boîte à outils sur le site Internet de la MRC.	La MRC et l'ensemble des municipalités devront mettre en place des programmes de sensibilisation. La MRC deviendra donc un point central où les différents outils réalisés par les municipalités et la MRC seront regroupés. La MRC jouera un rôle dans l'élaboration et la création de nouveaux outils d'information et de sensibilisation. La diffusion de ces nouveaux outils se fera conjointement entre la MRC et les municipalités.	La MRC	2016	<p>Un inventaire des sites Internet des municipalités a été réalisé au printemps 2016. Il a été convenu que l'AppliGMR servira de boîte à outils d'information en gestion des matières résiduelles.</p> <p>Mise en commun des outils d'ISÉ de la MRC et de la Ville Drummondville en 2019 par le lancement d'une campagne commune de sensibilisation.</p> <p>Poursuite de certaines actions de sensibilisation en 2020, 2021 et 2022.</p> <p>Mise en commun des outils de sensibilisation sur le site <i>Gère ta poubelle</i> en 2023.</p>	La pandémie a considérablement ralenti nos projets de sensibilisations prévus en 2020 et 2021.
10	Organiser une tournée des municipalités dans le but d'informer les élus sur la gestion des matières résiduelles.	La compréhension des enjeux reliés à la gestion des matières résiduelles est essentielle. Une tournée sera organisée spécifiquement pour l'annonce du PGMR révisé dans tous les conseils municipaux afin de bien informer l'ensemble des élus de la MRC. Suite aux élections municipales de 2017, les nouveaux élus seront informés des enjeux reliés à la gestion des matières résiduelles lors de la journée d'accueil des nouveaux élus en 2018.	La MRC	2016	<p>Le PGMR a été présenté à 13 des 18 municipalités de la MRC en 2016 lors d'une tournée des municipalités.</p> <p>Suite aux élections municipales en novembre 2017, une présentation du PGMR a été faite lors de la journée d'accueil des nouveaux élus le 29 mars 2018.</p> <p>Suite aux élections municipales de novembre 2021, des rencontres seront à prévoir en 2022-2023 avec les municipalités le demandant. Ces rencontres seront faites après l'entrée en vigueur du PGMR révisé.</p>	

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
11	Mettre en place un programme annuel de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles visant l'ensemble des secteurs (herbicyclage, réduction à la source, bannissement de l'enfouissement, matières recyclables, etc.).	Il apparaît important de continuer à sensibiliser la population afin d'améliorer les performances des municipalités reliées à la gestion des matières résiduelles. Les campagnes d'information seront mises en place avec les principaux intervenants concernés afin d'assurer un message uniforme pour l'ensemble du territoire. La fréquence de diffusion fera aussi en sorte d'améliorer la portée de ces campagnes.	La MRC	Action récurrente	<p>Adoption du programme annuel de sensibilisation en février et réalisation de ce dernier au courant de l'année.</p> <p>En 2017, une entente de collaboration entre la MRC et la Ville de Drummondville a été adoptée afin d'optimiser la sensibilisation en GMR sur le territoire de la MRC. Cette entente est d'une durée de 3 ans soit 2018, 2019 et 2020. Une stratégie de sensibilisation a été développée en 2018. Cette dernière sera déployée en 2019.</p> <p>Une campagne de sensibilisation commune de la MRC et de la Ville de Drummondville a été lancée en avril 2019 sur la gestion des matières organiques.</p> <p>Poursuite de certaines actions de sensibilisation en 2020.</p> <p>En 2021, la MRC et la Ville de Drummondville ont sensibilisé les citoyens sur l'utilisation des sacs de feuilles en papier au lieu de sacs en plastique ainsi que sur l'interdiction d'enfourir les produits réfrigérants.</p> <p>En 2022, la sensibilisation a été axé davantage sur l'interdiction d'utilisation des sacs en plastique lors des collectes de feuilles mortes. Des capsules vidéos et d'autres outils de sensibilisation ont été produits. Il y a aussi eu de la sensibilisation sur l'herbicyclage et le feuillicyclage.</p> <p>En 2023, sensibilisation au niveau de la distinction entre l'écocentre et le centre de tri, « <i>Ton bac vert n'est pas un écocentre</i> ». L'utilisation du sac de papier lors des collectes de feuilles mortes, la tenue de la Shop à réparer, herbicyclage et feuillicyclage.</p>	La pandémie a considérablement ralenti nos projets de sensibilisations prévus en 2020.

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
12	<p>Faire de la sensibilisation et un suivi auprès des ICI à propos :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et du PGMR; - du programme « ICI on Recycle! »; - d'Info-matières et créer, entre autres, une boîte à outils à leur intention. 	<p>Le secteur ICI est un secteur souvent peu sensibilisé à la gestion des matières résiduelles. En informant les intervenants de ce secteur d'activité, cela contribuera à ce qu'ils mettent en place des mesures favorisant une meilleure gestion des matières résiduelles générées. Cette action est en lien avec l'action 1 sous la responsabilité <i>Autres</i> soit l'embauche d'une personne ressource pour accompagner les ICI.</p>	La MRC	2016	<p>Lors de la publication des capsules d'information dans le journal local (L'Express) sur la gestion des matières résiduelles, il y en avait une dédiée aux ICI.</p> <p>Suite à l'embauche d'une personne-ressource pour accompagner les ICI, de la publicité sur ce nouveau service de la SDED a été faite à l'automne 2017 : création d'une page Web, création et distribution d'un encart. Davantage de promotion sera réalisée en 2018.</p> <p>En 2018, de l'information sur ce service offert aux ICI a été envoyée aux municipalités de la MRC afin que ces dernières la partagent auprès des ICI de leur territoire.</p> <p>En 2019, la MRC, la Ville de Drummondville et l'agente de développement durable de la SDED ont convenu de mettre en ligne en 2020, un microsite Internet destiné au ICI.</p> <p>En 2020, mandat donné à un consultant pour la création du site Internet dédié au ICI. Site en construction.</p> <p>En 2021, le site était toujours en construction.</p> <p>En 2022, le ICI Éco destiné au ICI a été lancé.</p> <p>En 2023, promotion du site ICI Éco.</p>	

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
13	Trouver des partenaires financiers pour l'embauche d'une personne-ressource pour accompagner les ICI.	Afin d'aider les ICI dans leur démarche en gestion des matières résiduelles, la MRC souhaite mettre à leur disposition une personne-ressource. Dans ce contexte, la MRC désire trouver des partenaires financiers qui permettront l'embauche de cette personne.	La MRC	Décembre 2016	<p>En juin 2016, la Société de développement économique de Drummondville (SDED) a déposé une demande de subvention auprès de Recyc-Québec dans le cadre du volet 3 du programme <i>Performance des ICI en GMR – transition vers l'économie circulaire</i>. La SDED a obtenu une subvention qui a permis d'embaucher une personne-ressource en juillet 2017 pour accompagner les ICI dans la gestion des matières résiduelles et la mise en place de symbiose industrielle.</p> <p>En 2020, la SDED était en recherche de financement afin de poursuivre ses activités. Une demande auprès de Recyc-Québec a été déposée, mais la SDED n'a pas obtenu le financement.</p> <p>En 2021, une demande de financement a été déposée auprès du Ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). Au moment de la rédaction du rapport, aucune réponse n'avait encore été donnée sur l'acceptation de l'aide financière.</p> <p>En 2022, Symbiose Drummond n'a pas reçu une réponse favorable à la demande de financement déposée auprès du MEI. Symbiose Drummond a donc travaillé sur un plan de financement.</p>	

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
14	<p>Produire et distribuer des documents d'information pour les citoyens et les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition au sujet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des objectifs de la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i>; - des matières bannies de l'enfouissement et de celles à venir ainsi que des solutions de rechange applicables; - des différents modes de recyclage des résidus. 	<p>Les citoyens et les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition de la MRC disposent d'infrastructures (écocentre et centre de tri de CRD) permettant la valorisation des résidus de CRD.</p>	<p>La MRC</p>	<p>Décembre 2016</p>	<p>Un dépliant a été produit au printemps 2016 et distribué dans l'ensemble des municipalités de la MRC. En 2018, ce dépliant est encore remis aux citoyens lors de demandes de permis de construction, rénovation et démolition.</p> <p>En 2019, il y a eu une mise à jour du dépliant. En janvier 2020, ce dernier a été redistribué dans les municipalités de la MRC afin qu'elles le remettent aux citoyens lors de la demande de permis de constructions, rénovation et démolition.</p> <p>Distribution du dépliant en 2021 aux citoyens des municipalités de la MRC demandant un permis de construction, rénovation et démolition. Cette distribution se fait de façon continue chaque année.</p> <p>Même chose en 2022.</p> <p>Même chose en 2023</p>	

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
15	Procéder à des appels d'offres en commun pour des achats ou des services regroupés en fonction des besoins des municipalités, lorsqu'applicables (tri des matières recyclables et services d'écocentre si nécessaire).	<p>Comme la MRC détient la compétence au niveau de l'élimination des déchets, c'est donc elle qui réalise l'appel d'offres pour l'ensemble des municipalités de la MRC pour l'obtention de ce service. Pour ce qui est de la gestion des boues provenant des installations septiques, il a été convenu, en 2006, que la MRC procède à un appel d'offres en commun pour les municipalités qui souhaitent y participer afin d'obtenir une économie sur le coût du service.</p> <p>Cette action permet d'uniformiser certains services à l'ensemble des municipalités de la MRC et aussi de réduire les coûts reliés aux services et à la réalisation d'appels d'offres. Ces appels d'offres en commun pourraient aussi être pilotés par la RGMRBSF ou une municipalité en fonction de certains regroupements sectoriels.</p>	La MRC	2016 et 2018	<p>En 2016, suite à l'autorisation d'octroyer un contrat de gré à gré avec Récupération Centre-du-Québec pour le tri et conditionnement des matières recyclables et les services d'un écocentre, il n'est pas nécessaire pour la MRC de réaliser un appel d'offres pour l'obtention de ces services.</p> <p>Aucun appel d'offres n'a été réalisé en 2017.</p> <p>Gestion des boues de fosses septiques : appel d'offres en commun réalisé au printemps 2018 pour la période 2019-2022.</p> <p>Élimination des déchets : entente conclue entre la MRC et Gesterra pour la période 2019-2023.</p> <p>Matières organiques : entente conclue entre la MRC et Gesterra pour la période 2019-2023. Dans le cadre de cette entente, les municipalités de la MRC non membres de la RGMRBSF, ont délégué à la MRC la compétence pour le traitement des matières organiques pour la période 2019-2023.</p> <p>En 2022, la MRC a procédé à un appel d'offres en commun pour la vidange et le transport des boues de fosses septiques. Ces dernières sont acheminées au site de traitement de Saint-Cyrille-de-Wendover suite à la signature d'une entente entre les municipalités de la MRC qui le souhaitaient et Saint-Cyrille-de-Wendover.</p> <p>En 2023, réalisation de deux appels d'offres : Enfouissement des déchets et Gestion des matières organiques.</p>	

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
16	Élaborer un guide pour la bonne gestion des matières résiduelles lors d'événements publics.	Sur le territoire de la MRC, plusieurs événements publics rassemblant beaucoup de gens ont lieu. Par cette action, la MRC veut ainsi offrir un outil aux organisateurs d'événements afin de les inciter à améliorer leur performance en termes de gestion de leurs matières résiduelles. L'action favorisera la tenue d'événements écoresponsables ou sans déchets sur le territoire de la MRC. Cela aura pour effet de réduire l'enfouissement et de valoriser davantage de matières résiduelles produites lors des événements publics.	La MRC	2018	Un guide est présentement en cours de réalisation. Étant donné les circonstances de la pandémie, ce dernier sera possiblement publié plus tard au courant de l'année 2021. Le guide a été lancé en 2022. Ce dernier se trouve sur le site Internet de la MRC de Drummond.	

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
17	Maintenir le soutien financier à la Ressourcerie Transition ou d'autres entreprises d'économie sociale et supporter les initiatives locales afin de favoriser le réemploi de différentes matières.	La présence d'une ressourcerie ou d'entreprises d'économie sociale sur le territoire peut être une façon de détourner des matières de l'enfouissement. La MRC bénéficie actuellement des services d'une ressourcerie qui contribue au réemploi de certaines matières. Depuis plus de 10 ans, la MRC soutient financièrement Ressourcerie Transition, anciennement Manitou Drummond. Afin de maintenir ce type d'organisme sur le territoire, la MRC souhaite supporter financièrement Ressourcerie Transition pour les 5 prochaines années. La MRC pourrait accepter de supporter d'autres initiatives locales afin de favoriser le réemploi de différentes matières.	La MRC	Action récurrente	<p>Une demande d'aide financière de 70 000 \$ a été déposée auprès de la MRC par Ressourcerie Transition. Cette demande a reçu une réponse favorable. Ce montant a été versé en 2018 à Ressourcerie Transition en 4 versements conditionnels au dépôt de rapports d'activités et de rapports financiers trimestriels par la Ressourcerie auprès de la MRC.</p> <p>Une demande d'aide financière pour l'année 2019 a été déposée par la Ressourcerie. Ce montant a été versé en 2019 à Ressourcerie Transition en 4 versements conditionnels au dépôt de rapports d'activités et de rapports financiers trimestriels par la Ressourcerie auprès de la MRC.</p> <p>À l'automne 2019, Ressourcerie Transition a fait une demande d'aide financière de 125 000 \$. Un montant de 70 000 \$ lui sera versé en 2020 et une étude financière de l'organisme, commandée par la MRC, sera réalisée en 2020 afin d'évaluer sa santé financière.</p> <p>Afin de mieux accompagner la Ressourcerie dans ses besoins, c'est maintenant la SDED qui en assure le suivi.</p> <p>En 2021, le suivi de la Ressourcerie est de nouveau sous la responsabilité de la MRC. Une aide financière de 40 000 \$ a été accordée à Ressourcerie Transition lors de l'adoption des budgets de la MRC en novembre 2021.</p> <p>En 2022, une aide financière de 115 000 \$ a été octroyée à la Ressourcerie Transition afin qu'elle poursuive ses activités.</p> <p>En 2023, une aide financière de 75 000\$ a été octroyée à la Ressourcerie Transition pour le maintien de ses activités.</p>	

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
18	Implanter un système de tarification unitaire.	L'utilisation d'un système de pesée et de tarification à la porte pourrait être un bon moyen de sensibiliser les générateurs de matières résiduelles aux frais qu'engendre l'enfouissement et sur les quantités qu'ils génèrent. La tarification à la porte incitera les générateurs de matières à récupérer davantage. Avant de mettre en place un système de tarification unitaire pour les secteurs résidentiels, ICI et CRD, certaines vérifications au niveau technique et légal doivent être faites au préalable.	La MRC	2018	<p>La Ville de Drummondville a implanté un projet pilote de tarification incitative en 2018. Les résultats ne sont pas ceux espérés. La Ville de Drummondville maintiendra sa fréquence de collecte déjà en place.</p> <p>Chaque municipalité est libre de mettre en place leur système de tarification incitative.</p> <p>Plusieurs municipalités ont imposé aux citoyens des frais pour l'utilisation d'un 2^e bac à déchets afin de les inciter à faire un meilleur tri de leurs matières résiduelles.</p>	
19	Rédiger une politique d'achats responsables ou élaborer un guide à ce sujet.	En lien avec l'action 18 sous la responsabilité des municipalités, rédiger une politique d'achats responsables ou élaborer un guide à ce sujet destiné aux municipalités. Comme le veut l'action 18, les municipalités seront invitées à adopter la politique ou à mettre en application le guide.	La MRC	2018	<p>Une politique d'achats responsables a été rédigée et adoptée par le conseil de la MRC en mars 2016.</p> <p>Une validation de cette politique est présentement en cours avec sa mise en application par la MRC. Selon les commentaires, elle sera modifiée si nécessaire et transmise aux municipalités.</p> <p>En 2017, un guide a été élaboré et remis aux municipalités afin de les accompagner dans leurs achats.</p> <p>En 2023, une nouvelle politique d'achats responsables était en cours de réalisation pour une adoption en 2024.</p>	

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
20	Maintenir le service d'un écocentre.	<p>Depuis 2007, la MRC de Drummond offre le service d'un écocentre à l'ensemble des citoyens de son territoire. Une entente de service a été conclue en 2006 avec Récupération Centre-du-Québec, gestionnaire de l'écocentre. Cette entente viendra à échéance le 31 décembre 2016. La MRC souhaite donc renouveler cette entente pour une durée de 5 ou 10 ans si cela lui est permis par le MAMOT. Dans le cadre du renouvellement de l'entente, la MRC ainsi que le gestionnaire évalueront la possibilité d'accepter de nouvelles matières afin de contrer les dépôts sauvages observés en bordure des rues près de l'écocentre. Comme mentionnée précédemment, l'écocentre est réservé exclusivement aux citoyens. Les ICI et les CRD n'y ont pas accès. L'évaluation de l'accès à l'écocentre par les ICI et les CRD se fera dans le cadre de l'action 3 sous la responsabilité <i>Autres</i>. De plus, la recherche de débouchés pour les matières actuellement enfouies se fait de façon continue par la personne responsable du PGMR de la MRC et par le gestionnaire de l'écocentre.</p>	La MRC	2016	<p>Une demande pour octroyer un contrat de gré à gré, pour une période de 10 ans avec Récupération Centre-du-Québec, gestionnaire de l'écocentre de la MRC, a été transmise au MAMH le 20 octobre 2016. La MRC a reçu, le 23 décembre, une réponse autorisant la signature de cette nouvelle entente.</p> <p>Entente signée en janvier 2017.</p>	

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
21	<p>Selon les besoins, réaliser une étude de caractérisation des déchets du secteur résidentiel pour connaître leur composition afin de faire un suivi des actions mises en place et de mieux cibler les interventions.</p>	<p>La MRC désire obtenir un portrait plus précis des matières résiduelles éliminées par le secteur résidentiel. En ayant un portrait précis de la situation sur le territoire de la MRC, il sera possible de cibler des matières problématiques et de les aborder lors des campagnes de sensibilisation, ce qui aura un impact positif sur les objectifs prévus. Une caractérisation permettra également de faire le suivi des matières qui seront bannies de l'enfouissement.</p>	La MRC	2016 2020	<p>Suite à un appel d'offres sur invitation, un mandat a été donné, en novembre 2016, à la firme NI Corporation pour la réalisation d'une caractérisation en 2017. Cette caractérisation a été réalisée selon les 4 saisons. Les résultats ont été présentés au conseil de la MRC le 13 décembre 2017. Cette caractérisation permettra de mieux cibler les actions en sensibilisation pour l'année 2018.</p> <p>Une deuxième caractérisation est prévue en 2022. Reportée en 2023. La caractérisation prévue en 2023 n'a pas eu lieu suite à l'annonce de la vente de Gesterra. Cette dernière avait pris l'engagement de financier pour 50 000 \$ la caractérisation. La MRC l'a donc reporté en 2024.</p> <p>En 2023, un mandat pour la réalisation d'une caractérisation en 2024 a été donné à Stratzer.</p>	<p>Étant donné la pandémie, la réalisation de la caractérisation a été reportée en 2023.</p>
22	<p>Évaluer les avantages et les inconvénients reliés aux différents modes de vidanges des boues de fosses septiques (Juggler, mesurage, vidange totale, etc.).</p>	<p>Actuellement, trois modes de vidange des installations septiques sont présentes sur le territoire de la MRC. Dans le cadre de l'appel d'offres réalisé en 2018 pour la vidange des installations septiques, la MRC souhaite donc comparer les avantages et inconvénients des différents modes de vidange des installations septiques.</p>	La MRC	2017	<p>Une évaluation a été réalisée en 2017. Un choix sera fait au début de l'année 2018 puisque la MRC de Drummond devra procéder à un nouvel appel d'offres pour la vidange, la collecte, le transport et le traitement des boues pour le contrat 2019 à 2022.</p> <p>Suite à la présentation des différents modes de vidange des installations septiques, la MRC a décidé de garder la même procédure de vidange c'est-à-dire la vidange totale à tous les 2 ans pour les résidences permanentes et à tous les 4 ans pour les résidences secondaires.</p>	

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
23	Pour les résidus de CRD, réaliser un portrait des modes de gestion appliquée.	Actuellement, la MRC ne détient aucune information sur les modes de gestion des matières résiduelles choisis par les citoyens et les entrepreneurs du secteur CRD.	La MRC	2017	<p>Un portrait de la gestion des résidus par les citoyens a été réalisé en 2016 et 2017. Pour les entrepreneurs, le portrait sera réalisé en 2018.</p> <p>En 2018, un sondage fut envoyé à plus de 60 entrepreneurs du secteur CRD. Malheureusement, seulement une dizaine d'entre eux y ont répondu. Des actions en fonction des réponses reçues seront entreprises au courant de l'année 2019. Action reportée en 2020.</p> <p>En 2020, la Ville de Drummondville planchait sur l'élaboration d'un projet pilote de gestion des résidus de CRD devant être mis en œuvre en 2021. Dû à certaines contraintes, le projet sera réalisé en 2022.</p> <p>En 2021, un projet de collecte d'articles valorisables sur rendez-vous volet CRD pour les citoyens a été mise en place par la ville de Drummondville. La MRC de Drummond a collaboré financièrement à ce projet. En 2022, ce projet était encore en place.</p> <p>Cette collecte est maintenue en place en 2023 par la ville de Drummondville.</p>	

Actions sous la responsabilité de la MRC

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
24	Élaborer un modèle de plan de gestion des matières résiduelles pour les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition nécessaire pour l'obtention de leur permis dans le cadre de travaux de grande envergure.	Cette action est en lien direct avec l'action 23 sous la responsabilité des municipalités. Dans l'éventualité où il serait possible d'exiger que les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition fournissent un plan de gestion des matières résiduelles pour l'obtention de leur permis dans le cadre de travaux de grande envergure, la MRC élaborerait un modèle de plan de gestion des matières résiduelles duquel les entrepreneurs pourraient s'inspirer pour produire leur plan.	La MRC	2017	Action reportée. Cette action sera réalisée en collaboration avec la Ville de Drummondville. En fonction des résultats de l'action 23, cette action pourrait être réalisée en 2023. Action non réalisée en 2023.	

Actions sous la responsabilité *Autres*

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1	Offrir une collaboration aux ICI, par le biais d'une personne-ressource, dans le contexte du développement des parcs industriels entre autres.	Cette action est en lien direct avec l'action 13 sous la responsabilité de la MRC. Afin d'aider les ICI en gestion des matières résiduelles, une personne-ressource serait mise à leur disposition. Cette personne sensibiliserait les ICI au sujet de la gestion des matières résiduelles (PGMR), la formation du personnel en gestion des matières résiduelles, la disponibilité des services offerts, les programmes de subvention disponibles, des besoins en gestion des matières résiduelles, la certification <i>ICI on recycle</i> de Recyc-Québec, la mise en place d'un plan de gestion des matières résiduelles, la création d'une boîte à outils, la gestion des matières organiques dans les restaurants, les achats groupés et négociation de prix, etc. La personne-ressource établirait également des liens entre les entreprises en ce qui concerne les résidus de production et les matières premières.	SDED, MRC et Ville de Drummondville	2017-2018-2019	<p>En juin 2016, la Société de développement économique de Drummondville (SDED) a déposé une demande de subvention auprès de Recyc-Québec dans le cadre du volet 3 du programme <i>Performance des ICI en GMR – transition vers l'économie circulaire</i>,</p> <p>La SDED a obtenu la subvention qui a permis d'embaucher en juillet 2017 une personne-ressource afin d'accompagner les ICI dans la gestion des matières résiduelles et la mise en place d'une symbiose industrielle.</p> <p>En 2019, la personne ressource est encore en poste.</p> <p>En 2020-2021-2022-2023, la personne-ressource est encore en poste. Il y a maintenant 2 personnes ressources.</p>	
2	Selon les besoins et l'entente signée entre Waste Management, la Ville de Drummondville et la MRC de Drummond, ouvrir pour les citoyens, un nouvel écocentre permanent sur le territoire de la MRC.	En 2015, on compte un seul écocentre sur le territoire de la MRC. Cet écocentre répond aux besoins des citoyens résidant à proximité. Certains citoyens doivent parcourir plus de 40 km pour se rendre à cet écocentre. L'ouverture d'un nouvel écocentre sur le territoire compléterait ce besoin.	Waste Management et la MRC	2016	<p>Action reportée en 2017. Une étude devra être réalisée pour connaître les besoins de la MRC au niveau du service d'écocentre.</p> <p>Action reportée.</p>	

Actions sous la responsabilité *Autres*

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
3	Évaluer l'accès des ICI à l'écocentre pour les matières comparables au secteur résidentiel et/ou évaluer la possibilité d'implanter un nouvel écocentre pour les ICI.	Actuellement, seuls les citoyens de la MRC de Drummond ont accès à l'écocentre. Aucun ICI ou CRD y a accès. L'accès à un écocentre est une problématique relevée par les ICI. C'est donc dans cette optique que la MRC évaluera, avec Récupération Centre-du-Québec, la possibilité de donner accès à l'écocentre actuel aux ICI ou d'implanter un nouvel écocentre destiné aux ICI.	Récupération Centre-du-Québec et la MRC	2016	Action reportée en 2017. Une étude devra être réalisée pour connaître les besoins de la MRC au niveau du service d'écocentre notamment pour les ICI. Action reportée.	
4	Selon les besoins, en fonction des infrastructures existantes et en respect avec l'entente signée entre la Ville de Drummondville, la MRC de Drummond et Waste Management, implanter un centre de tri de CRD pour les résidus de CRD provenant des entrepreneurs en construction, rénovation et démolition.	Lors de la signature de l'entente entre la Ville de Drummondville, la MRC de Drummond et Waste Management (WM), il a été convenu que WM implanterait un centre de tri de résidus de CRD pour les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition. Une évaluation d'offrir ce service sera préalablement réalisée suite à l'agrandissement du centre de tri de CRD appartenant à l'entreprise Blanchard et fils. Un partenariat pourrait être fait entre ces deux entreprises de façon à offrir un site de dépôt de résidus de CRD sur les installations de WM, mais avec traitement des résidus au centre de tri. Les frais de mise en place des infrastructures seront assumés par WM et les frais de disposition des résidus seront à la charge des entrepreneurs en construction, rénovation et démolition y accédant.	Waste Management et la MRC	2016	Action reportée en 2017. Une étude devra être réalisée afin d'évaluer la nécessité d'ouvrir un deuxième centre de tri de résidus de CRD sur le territoire de la MRC. Action reportée.	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1	Implanter un projet pilote de compostage domestique pour les municipalités de Saint-Edmond-de-Grantham et de Saint-Félix-de-Kingsey	Dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs de récupération des matières organiques, les municipalités de Saint-Edmond-de-Grantham et de Saint-Félix-de-Kingsey réaliseront un projet pilote de compostage domestique sur l'ensemble de leur territoire. Cette action vise à détourner les matières organiques de l'enfouissement, donc de réduire l'enfouissement des matières résiduelles. Si ce mode de gestion des matières organiques ne permet pas d'atteindre les objectifs de valorisation fixés, ces deux municipalités implanteront, dès 2018, la collecte à trois voies.	Saint-Edmond-de-Grantham et Saint-Félix-de-Kingsey	2015 2016	<p>La municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham a fait la distribution de composteurs domestiques dans l'ensemble des résidences de son territoire. Le projet pilote se poursuit en 2017-2018. Une évaluation de la performance de gestion des matières organiques par compostage domestique devra être réalisée en 2018. En 2020, la municipalité est en réflexion pour la mise en place éventuelle de la collecte porte-à-porte des matières organiques. En 2021, la municipalité a opté pour la mise en place de la collecte du bac brun. Le tout devrait se faire en 2022 ou 2023. En 2022, Saint-Edmond-de-Grantham a fait l'acquisition et la distribution des bacs bruns. La collecte sera mise en place en 2023.</p> <p>Pour la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, une demande d'aide financière a été déposée pour l'achat des composteurs domestiques. Elle est donc en attente d'une réponse afin de poursuivre les démarches de mise en place de son programme de gestion des matières organiques. En 2017, la municipalité était toujours en attente suite à la mise à jour du programme d'Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) du MELCC. En 2018, la municipalité a reçu une réponse positive à sa demande de subvention. Elle a procédé à l'achat et à la distribution des composteurs au printemps 2019 pour le secteur résidentiel de son territoire. Une personne-ressource est également disponible afin d'accompagner les citoyens de la mise en place du compostage domestique.</p> <p>Différentes actions de sensibilisation devaient être réalisées en 2020, mais compte tenu de la pandémie, elles sont reportées en 2022.</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<p>St-Félix-de-Kingsey en 2023 :</p> <p>Atelier sur le compostage tenu en mai;</p> <p>Formation d'un comité environnement;</p> <p>Mandat donné à Stratzer pour la réalisation d'un plan directeur (dont l'évaluation de la mise en place du bac brun).</p>	
2	<p>Implanter le compostage domestique dans la partie rurale et implanter la collecte à trois voies dans le périmètre urbain de la municipalité de Durham-Sud.</p>	<p>Dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs de récupération des matières organiques, la municipalité de Durham-Sud implantera le compostage domestique dans la partie rurale de son territoire et mettra en place la collecte à trois voies dans son périmètre urbain. Cette action vise à détourner les matières organiques de l'enfouissement donc de réduire l'enfouissement des matières résiduelles. De plus, cette municipalité souhaite faire le traitement des matières organiques sur son territoire. Elle procédera donc à l'évaluation des différentes technologies de traitement disponibles.</p>	Durham-Sud	2016	<p>Avant de procéder à l'implantation de ces deux modes de gestion des matières organiques, la municipalité a procédé en 2016 à l'évaluation des différents modes de traitement des matières organiques générées dans son périmètre urbain.</p> <p>En 2017, la municipalité a mis en place un projet de gestion des matières organiques en installant un composteur communautaire dans la partie urbaine. Quinze (15) composteurs domestiques ont aussi été distribués. À l'automne 2017, un sondage auprès des citoyens a été réalisé afin de connaître leurs habitudes de gestion des matières organiques. 218 propriétaires sur 440 ont répondu au sondage. De ce nombre, il y en a 137 qui font du compostage soit 63% des propriétaires rejoints.</p> <p>En 2018, il y avait 3 composteurs communautaires installés à 3 endroits différents. De plus, un comité a été formé afin d'aider la municipalité et les citoyens à atteindre les objectifs de récupération du PGMR.</p> <p>En 2019, l'utilisation des 3 composteurs communautaires se poursuit et plus de 85 composteurs domestiques ont été distribués aux citoyens à ce jour.</p> <p>En 2021, grâce à une subvention du gouvernement du Québec, des</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<p>composteurs domestiques en bois fabriqués au Québec ont été distribués à chaque résidence qui n'en avait pas un, soit commercial ou fait maison. De plus, grâce à une subvention du gouvernement fédéral, nous avons embauché une étudiante, agente en compostage, qui a distribué des seaux de compostage de cuisine, un guide détaillé et un aide-mémoire. Elle a également été disponible tout l'été pour répondre aux questions et a organisé un atelier sur le compostage.</p> <p>En 2022, de la sensibilisation sur le compostage domestique a été réalisée via le journal local.</p> <p>Rien de nouveau en 2023.</p>	
3	Implanter ou maintenir la collecte à trois voies pour la collecte des matières organiques.	Dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs de récupération des matières organiques, la ville de Drummondville poursuivra la collecte à trois voies des matières organiques. Dès 2015 et d'ici 2019, neuf autres municipalités procéderont à la mise en place de ce service.	Notre-Dame-du-Bon-Conseil village et Saint-Majorique-de-Grantham (2016), Saint-Eugène, Saint-Pie-de-Guire (2017) et Saint-Bonaventure (2019)	2019	<p>Collecte des matières organiques (3 voies) implantée sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village au printemps 2016 et sur le territoire des municipalités de Saint-Eugène, Saint-Majorique-de-Grantham et Saint-Pie-de-Guire en 2017.</p> <p>Pour toutes les autres municipalités ayant cette collecte, elle a été maintenue. En 2018, 14 municipalités sur 18 offraient la collecte des matières organiques via la troisième voie. Certaines municipalités ont optimisé cette collecte en augmentant le nombre de collectes durant l'année.</p> <p>En 2019, la municipalité de Saint-Bonaventure a implanté la collecte des bacs bruns sur son territoire. C'est maintenant 15 municipalités sur 18 qui offrent la collecte à trois voies sur le territoire de la MRC.</p> <p>En 2016, 2 municipalités (Notre-Dame-du-Bon-Conseil village et Saint-Lucien) desservaient les ICI et 2 municipalités (Notre-Dame-</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<p>du-Bon-Conseil, paroisse et Saint-Germain-de-Grantham) l'offraient sur une base volontaire. La Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François étudiera la question en 2017 et la Ville de Drummondville dessert depuis 2015 les CPE, les garderies, les centres communautaires et certains OBNL. Depuis mai 2016, un projet pilote est en cours avec 12 ICI du territoire de la Ville de Drummondville (restaurants, entreprises, Hôtel, Promenade Drummondville, etc.).</p> <p>En 2017, 3 municipalités ont implanté la collecte à trois voies au niveau résidentiel et elles ont inclus les ICI (Saint-Majorique-de-Grantham, Saint-Pie-de-Guire et Saint-Eugène).</p> <p>En 2021, la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham a décidé d'implantation la collecte porte-à-porte des matières organiques. En 2022, Saint-Edmond-de-Grantham a fait l'acquisition et la distribution des bacs bruns. La collecte sera mise en place en 2023. Mise en place de la collecte au printemps 2023.</p>	
	Intégrer les ICI à la collecte à trois voies.		Intégrer des ICI : Toutes les municipalités		<p>En 2019, la municipalité de Saint-Bonaventure a implanté la collecte des matières organiques et elle y a intégré certains ICI.</p> <p>Pour la Ville de Drummondville, le projet pilote mis en place en 2016 auprès d'une dizaine d'ICI s'est poursuivi en 2017. En juin 2018, la Ville de Drummondville a municipalisé la collecte des matières organiques pour les grands générateurs (grands commerces alimentaires et grands restaurants) et elle l'offre sur une base volontaire pour tous les autres ICI.</p> <p>En 2019, 44 grands générateurs et plus de 100 ICI sont desservis.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Service d'accompagnement individuel pour les ICI dans l'implantation volontaire de la collecte des matières organiques dans leur établissement. 	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du concours « L'école la plus verte à Drummondville » afin d'optimiser la participation des institutions à la collecte des matières organiques municipales. <p>Concernant la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François, la décision d'inclure les ICI à la collecte à trois voies a été reportée en 2019. Action reportée en 2020 pour la Régie.</p> <p>En 2020, pour la Ville de Drummondville, 45 grands générateurs et plus de 100 ICI sont desservis par la collecte porte-à-porte des matières organiques. En 2022, tous les ICI ont accès au service. Du côté de la Régie, l'intégration des ICI n'a pas été réalisée en 2020 comme prévu.</p>	
	Intégrer les ICI à la collecte à trois voies. (suite)		Intégrer des ICI : Toutes les municipalités		<p>En 2021, pour Drummondville, 45 grands générateurs et plus de 120 ICI sont desservis. Il y a eu l'implantation de la collecte à trois voies au nouveau Centre sportif Girardin, la planification de la desserte des ICI en organique/recyclage et modélisation de la taxation (adoption 2021 / mise en œuvre 2022) et de la sensibilisation citoyenne : Intro Drummond + 2 écoles (Saint-Louis de Gonzague et École Duvernay (bac compost et matériel de sensibilisation matières organiques).</p> <p>En 2022 pour Drummondville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle taxation obligatoire pour les ICI au niveau des matières valorisables. Mise en œuvre 1^{er} janvier 2022; • 45 grands générateurs (incluant des immeubles locatifs de grande envergure) et plus de 130 ICI participants; • Sensibilisation citoyenne : École l'Aquarelle (6 groupes) + accompagnement dans les ICI sur demande <p>La municipalité de L'Avenir a mis en place la collecte des matières</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<p>organiques à son école.</p> <p>En 2023 pour Drummondville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conférences dans les entreprises pour accompagner le lancement/retour du compost + distribution de mini-sacs (Venmar, UV entreprise, résidences Saint-Frédérique). • En 2023, 46 grands générateurs et plus de 140 ICI participants (incluant des immeubles locatifs de grande envergure). 	
4	Maintenir ou mettre en place une collecte des résidus verts (feuilles et sapins de Noël).	Quelques collectes de résidus verts sont déjà en place sur le territoire de la MRC. L'action vise la poursuite de ces activités et l'ajout de nouvelles collectes dans l'ensemble des municipalités. Les municipalités auront à déterminer la pertinence de poursuivre ses services en fonction des collectes de matières organiques déjà en place ou à venir.	Les municipalités et la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François	2016	<p>En 2015, 7 municipalités sur 18 offraient la collecte des feuilles et 5 municipalités offraient la collecte des sapins de Noël.</p> <p>En 2016, 7 municipalités offraient cette collecte des résidus verts : Drummondville, Durham-Sud, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Lucien et Wickham.</p> <p>En 2017, 8 municipalités offraient ce service, soit les mêmes qu'en 2018 plus la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village. Pour les sapins de Noël, les 5 mêmes municipalités qu'en 2016 offrent ce service de collecte: Drummondville, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Germain-de-Grantham et Wickham.</p> <p>En 2018, 8 municipalités offraient la collecte des feuilles : Drummondville, Durham-Sud, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Lucien, Wickham et 5 municipalités ont collecté les sapins : Drummondville, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Germain-de-Grantham et Wickham.</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<p>En 2019, 7 municipalités offraient la collecte des feuilles : Drummondville, Durham-Sud, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Lucien, Wickham et 5 municipalités ont collecté les sapins : Drummondville, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Germain-de-Grantham et Wickham.</p> <p>En 2020, 2021-2022 et 2023, ce sont les mêmes municipalités qui offraient la collecte des feuilles et 4 municipalités offraient la collecte de sapin de Noël (Drummondville, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Germain-de-Grantham et Wickham). Depuis 2022, il est maintenant interdit d'utiliser des sacs en plastique lors des collectes de feuilles mortes.</p>	
5	Poursuivre le programme de vidange des installations septiques.	En 2007, la MRC a mis en place un programme de vidange systématique des installations septiques. Les municipalités adhèrent à ce programme sur une base volontaire. La MRC réalise tous les quatre ans un appel d'offres en commun pour l'obtention du service de vidange, de transport et de traitement des boues. Les autres municipalités ne participant pas à l'appel d'offres en commun ont tout de même l'obligation de mettre en place un programme de vidange sur leur territoire. Avec l'implantation des collectes systématiques, la MRC s'assure que les boues sont transportées dans un site de traitement dûment autorisé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Les boues y sont traitées et les matières qui résultent du traitement sont disposées par épandage agricole	Les municipalités et la MRC	2018	<p>En 2014, la MRC a procédé à un appel d'offres en commun pour la période 2015 à 2018 inclusivement. 15 municipalités sur 18 y participent. Comme exigé dans les documents d'appel d'offres, la vidange des installations se fait systématiquement à tous les 2 ans pour les résidences principales et à tous les 4 ans pour les résidences saisonnières. De plus, les boues collectées et traitées sont par la suite valorisées par épandage agricole. Une municipalité procède de la même façon, mais sans avoir adhéré à l'appel d'offres en commun.</p> <p>Deux municipalités ont opté pour la méthode de mesurage des boues. Les boues vidangées sont également valorisées par épandage agricole.</p> <p>En 2018, la MRC de Drummond a procédé à un appel d'offres en commun pour la période 2019-2022. 14 municipalités sur 18 ont participé. Les municipalités participantes ainsi que Saint-Cyrille-de-</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
		comme exigé dans les documents d'appel d'offres.			<p>Wendover procéderont à la vidange totale tous les 2 ans pour les résidences permanentes et tous les 4 ans pour les résidences secondaires. Les boues seront valorisées par épandage agricole. Pour les municipalités de Saint-Lucien, Saint-Félix-de-Kingsey et Saint-Edmond-de-Grantham, la vidange sera faite par mesurage annuel.</p> <p>En 2021 et 2022, toutes les municipalités ont un programme de vidange des installations septiques et dans tous les cas les boues sont valorisées.</p> <p>Nouveau contrat de 2023 à 2026 pour 15 municipalités sur 18 pour la vidange systématique (appel d'offres en commun réalisé par la MRC en 2022). Les boues seront traitées aux installations de la municipalité de St-Cyrille-de-Wendover à la suite d'ententes intermunicipales. Pour les 3 municipalités n'ayant pas participé à l'appel d'offres en commun (Saint-Lucien, Saint-Félix-de-Kingsey et St-Cyrille-de-Wendover), maintien aussi du programme de vidange.</p>	
6	Pour les municipalités dotées d'installations municipales de traitement des eaux usées, exiger que les biosolides soient recyclés en favorisant l'épandage agricole, s'ils répondent aux normes (inclure cette exigence dans les documents d'appel d'offres).	Dû à la présence du LET sur le territoire de la MRC et au faible coût d'enfouissement comparativement au traitement, l'enfouissement des biosolides est souvent le mode de gestion privilégié. Ainsi, en exigeant que les biosolides soient valorisés lorsque possible, les municipalités s'assureront qu'ils ne seront pas enfouis.	Drummondville L'Avenir Notre-Dame-du-Bon-Conseil village Saint-Bonaventure Saint-Cyrille-de-Wendover Saint-Félix-de-Kingsey Saint-Germain-de-Grantham	Action récurrente	<p>En 2015 et 2016, 3 municipalités soit Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Cyrille-de-Wendover et Drummondville, ont procédé à la vidange des installations municipales de traitement des eaux usées. Pour la Ville de Drummondville, les biosolides ont été valorisés par épandage agricole, pour la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults, ils ont été acheminés dans les installations de traitement des boues de Saint-Cyrille-de-Wendover. Ces derniers seront par la suite valorisés par épandage agricole. Pour la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, les biosolides seront enfouis puisque leur composition ne permet pas de les valoriser.</p> <p>Parmi les municipalités dotées d'installations municipales, seulement 5 (Drummondville, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover,</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
			<p>Saint-Guillaume Sainte-Brigitte-des-Saults Wickham</p>		<p>Saint-Germain-de-Grantham et Saint-Guillaume) ont précisé qu'elles exigeaient, via les documents d'appel d'offres, une valorisation des biosolides</p> <p>En 2017, six (6) municipalités ont procédé à la vidange de leurs installations municipales de traitement des eaux usées. Pour Saint-Guillaume, les boues sont présentement en décantation sur la plateforme. Pour Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Bonaventure et Saint-Cyrille-de-Wendover, les boues ont été valorisées par épandage agricole. Pour la municipalité de l'Avenir, les boues ont dû être enfouies à cause d'un problème technique.</p> <p>Et finalement pour la municipalité de Wickham, les boues sont présentement entreposées dans des géotubes. Elles ont été disposées en 2018. Aucune méthode déterminée.</p> <p>En 2018, 5 municipalités ont procédé à la vidange des installations municipales, Drummondville, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Germain-de-Grantham, Sainte-Brigitte-Saults et Wickham. Pour toutes les municipalités, les boues ont été valorisées par épandage agricole à l'exception de Saint-Germain-de-Grantham, pour laquelle les boues ont été entreposées dans des géotubes.</p> <p>En 2019, 3 municipalités ont procédé à la vidange des installations municipales, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Saint-Cyrille-de-Wendover, Sainte-Brigitte-Saults. Les boues ont été valorisées par épandage.</p> <p>En 2020, 3 municipalités ont procédé à la vidange des installations de traitement municipales : Drummondville, Saint-Cyrille-de-Wendover et Sainte-Brigitte-des-Saults et les boues ont été valorisées.</p> <p>En 2021, 6 municipalités ont répondu avoir fait la vidange des installations municipales de gestion des boues et de ces 6 municipalités, 5 précisent que les boues ont été valorisées à 100%.</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<p>En 2022, 3 municipalités ont répondu avoir fait la vidange des installations municipales de gestion des boues et les boues ont été valorisées à 100%.</p> <p>En 2023, 3 municipalités ont répondu avoir fait la vidange des installations municipales de gestion des boues. Pour 3 municipalités, les boues ont été valorisées.</p>	
7	Maintenir les services de collecte de matières recyclables actuellement en vigueur sur le territoire de la MRC.	Toutes les municipalités de la MRC offrent un service de collecte des matières recyclables. Ce service est offert à tous les immeubles résidentiels ainsi qu'à la plupart des ICI assimilables. Le PGMR prévoit que les services actuels soient maintenus.	Les municipalités, la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François et la MRC	Action récurrente	Toutes les municipalités du territoire de la MRC offrent le service de collecte des matières recyclables.	
8	Optimiser la collecte des matières recyclables.	Les municipalités sont responsables des contrats de collecte octroyés. En plus des moyens proposés pour optimiser la collecte, l'action vise à les amener à évaluer s'il existe des mesures à mettre en place pour améliorer la performance des collectes déjà en place. La MRC pourra apporter un support technique ou logistique aux municipalités selon les besoins.	Les municipalités et la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-St-François	2018 et 2020	<p>La municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a mis en place, en 2016, une patrouille verte qui inspecte les bacs de matières recyclables des citoyens et émet un avis sur la qualité des matières qui se retrouvent dans le bac de recyclage.</p> <p>Pour les municipalités membres de la Régie, aucun frais supplémentaire n'est chargé pour les citoyens ayant plus d'un bac de récupération.</p> <p>En 2017, la patrouille verte de la Ville de Drummondville a poursuivi son travail auprès des citoyens. Il y a également eu l'implantation du Programme Bac+, offrant gratuitement aux propriétaires un bac de recyclage supplémentaire ou plus gros. Ce programme a pris fin en décembre 2018.</p> <p>Quelques municipalités ont réduit la fréquence de collecte des déchets ce qui a engendré une augmentation de la quantité de matières recyclables recyclées.</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<p>En 2018, plusieurs municipalités ont décidé d'offrir le deuxième bac vert sans frais ou à très peu de frais ainsi que la collecte. Et il en coûte beaucoup plus cher aux citoyens souhaitant obtenir un deuxième bac gris. Maintien du programme Bac+ à Drummondville.</p> <p>En 2019, on constate pour certaines municipalités un changement dans la fréquence de la collecte en l'augmentant. D'autres offrent le 2^e bac vert sans frais ou à prix réduit et intégration des ICI sur une base volontaire.</p> <p>En 2020, certaines municipalités sont allées de l'avant avec l'utilisation sans frais pour le 2^e bac de recyclage. Pour les résidents de Durham-Sud, il est possible pour eux de se répartir du verre en allant le disposer dans la MRC du Val Saint-François qui a mis en place un programme de récupération du verre. En 2020, la municipalité de Durham-Sud a mis en place des collectes pour différentes matières comme les pneus, métaux, etc. Ces collectes ont également eu lieu en 2021.</p> <p>En 2021, la municipalité de Saint-Bonaventure a augmenté le nombre de collectes. Elle est maintenant hebdomadaire. Pour la ville de Drummondville, le programme d'inspection se poursuit avec près de 3 500 bacs inspectés et la poursuite du plan triennal d'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les immeubles locatifs.</p> <p>En 2022, d'autres municipalités ont mis en place un incitatif financier soit le 2^e bac vert sans frais. Pour Drummondville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme d'inspection des bacs roulants : 1 900 bacs inspectés; 	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle taxation pour les ICI concernant les matières valorisables (recyclage et organique) : ils ont accès à un service municipal minimal. Mise en œuvre le 1er janvier 2022. <p>En 2023, d'autres municipalités ont mis en place un incitatif financier soit le 2e bac vert sans frais ou à prix réduit.</p> <p>Pour Drummondville :</p> <ul style="list-style-type: none"> Suivi des camions de collecte contaminés avec la collaboration de Récupération afin de cibler la sensibilisation des résidents non conformes. Distribution d'aide-mémoires dans les quartiers où le tri est moins performant afin de sensibiliser un maximum de citoyen (plus de 6000 aide-mémoires distribués) Programme d'inspections des bacs roulants (2 263 bacs inspectés). Remplacement des conteneurs mixtes par des conteneurs simples. Réduction du potentiel de contamination. 	
9	Étudier la possibilité d'élargir la collecte des matières recyclables et des matières organiques aux établissements d'enseignement.	Actuellement, il n'y a que sur le territoire de la Ville de Drummondville où les établissements d'enseignement ne sont pas intégrés à la collecte municipale des matières recyclables. En 2015, la Ville de Drummondville s'est donc penchée sur cette problématique et évaluera la possibilité de les intégrer. Pour ce qui est des matières organiques, les municipalités rurales qui implanteront la collecte à trois voies au courant des prochaines années intégreront également les écoles présentes sur le territoire. Pour ce qui est de la Ville de Drummondville, cette intégration des établissements d'enseignement à la collecte des matières	Ville de Drummondville	2015	<p>Toutes les écoles du territoire de la ville (primaires et secondaires) en plus des bureaux administratifs de la commission scolaire et les écoles aux adultes sont desservies par la collecte des matières recyclables et organiques, et ce, depuis décembre 2015.</p> <p>La municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a également implanté la collecte à trois voies dans les deux écoles de son territoire depuis 2016.</p> <p>En 2019, pour Drummondville, il y a eu le lancement du concours « L'école la plus verte à Drummondville » afin d'optimiser la participation des institutions à la collecte des matières recyclables municipales. Elle a également réalisé un aide-mémoire, le Verti-</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
		organiques, demande une plus grande évaluation et organisation considérant leur présence en plus grand nombre.			<p>Guide, pour les écoles dans le cadre du concours de « L'école la plus verte à Drummondville ».</p> <p>En 2020, c'est l'école Christ-Roi qui fut la grande gagnante du concours « L'école la plus verte à Drummondville ». Aussi, plus de 15 écoles participantes ont optimisé la gestion des matières résiduelles.</p> <p>En 2022, le Cégep de Drummondville a été ajouté dans la liste des grands générateurs de matières organiques et il est maintenant desservi par conteneur.</p> <p>Pour 2023, l'UQTR a été intégrée à la liste des grands générateurs de matières organiques. L'Université est donc desservie par un conteneur de matières putrescibles.</p>	
10	Mettre en place et maintenir des points de dépôt municipal pour la collecte des piles domestiques et des fluocompactes.	En ce moment, ce ne sont pas tous les citoyens de la MRC qui ont accès, à l'intérieur des limites de leur municipalité, à des points de dépôt pour les piles et les ampoules fluocompactes. L'objectif est de s'assurer que le réseau soit présent en place afin de répondre aux besoins et de le bonifier. Pour ce faire, la première étape consiste à bien évaluer la situation actuelle et ajouter, au besoin, de nouveaux services.	Les municipalités	2016	<p>Toutes les municipalités rurales offrent un ou des points de dépôt municipal pour les piles.</p> <p>Pour les fluocompactes, 8 municipalités disposent d'un ou de plusieurs points de dépôt municipal : Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Germain-de-Grantham, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Félix-de-Kingsey.</p> <p>En 2018, toutes les municipalités rurales à l'exception de Saint-Lucien offraient un ou des points de dépôts pour les piles. Pour les fluocompactes, 6 municipalités disposent d'un ou de plusieurs points de dépôt municipal : Durham-Sud, L'Avenir, Saint-Eugène, Saint-Germain-de-Grantham, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Félix-de-Kingsey.</p> <p>En 2019, les 17 municipalités rurales de la MRC offrent un ou des</p>	<p>La ville de Drummondville n'offre pas de points de dépôt municipal pour ces deux matières puisque plusieurs commerces présents sur le territoire de la Ville les prennent en charge.</p> <p>Certaines municipalités offrent des points de dépôt pour les cartouches</p>

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<p>points de dépôt pour les piles et 6 municipalités en offrent un pour les fluocompactes : Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham.</p> <p>Même chose en 2020.</p> <p>En 2021, les 16 municipalités rurales de la MRC offrent un ou des points de dépôt pour les piles et 6 municipalités en offrent un pour les fluocompactes : Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Saint-Eugène, Saint-Germain-de-Grantham Sainte-Brigitte-des-Saults.</p> <p>En 2022, les 16 municipalités rurales de la MRC offraient un ou des points de dépôt pour les piles et 6 municipalités en offrent un pour les fluocompactes. D'autres municipalités ont mis en place des points de dépôt pour les peintures, cartouches d'encre, capsules de café Nespresso, les TIC, crayons, bouchons de liège, etc.</p> <p>En 2023, les 17 municipalités rurales de la MRC offraient un ou des points de dépôt pour les piles et 7 municipalités en offrent un pour les fluocompactes. D'autres municipalités ont des points de dépôt pour les peintures, cartouches d'encres, capsules de café Nespresso, les TIC, crayons, bouchons de Liège, les pneus, cellulaires, etc.</p>	<p>d'encre, les cellulaires, les crayons, les assiettes d'aluminium et les bouchons de liège.</p> <p>En raison de la pandémie, la municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey a suspendu la collecte de ces 2 matières.</p>
11	Élargir le service de collecte ponctuelle de TIC (technologies de l'information et de la communication) pour les municipalités rurales.	En ce moment, seules les municipalités de Durham-Sud et de Saint-Edmond-de-Grantham offrent des collectes ponctuelles des TIC. De plus, tous les points de dépôt pour cette matière sont situés sur le territoire de la ville de Drummondville. La MRC est d'avis qu'il est nécessaire d'évaluer la situation actuelle, de cibler les endroits pouvant correspondre aux exigences de l'Association pour le recyclage des	Les municipalités rurales	2020	<p>En 2018, 6 municipalités ont effectué, en collaboration avec ARPE-Québec, une collecte des TIC. Durham-Sud, L'Avenir, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham et Saint-Lucien. Pour la ville de Drummondville, on retrouve plusieurs points de collecte de TIC offerts par des commerces.</p> <p>Les municipalités de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, paroisse, et Saint-Germain-de-Grantham ont également réalisé une ou des</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
		produits électroniques (ARPE-Québec) en ce qui concerne les points de dépôt et d'ajouter, au besoin, de nouveaux services de collecte ponctuelle.			<p>collectes en 2018. Les matières ont été acheminées à l'écocentre de la MRC.</p> <p>En 2019, 10 municipalités ont fait une collecte des TIC. Huit en collaboration avec ARPE-Québec soit : Durham-Sud, L'Avenir, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume et Saint-Lucien. Deux municipalités, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village et Saint-Edmond-de-Grantham sont allées porter le matériel recueilli à l'écocentre.</p> <p>En 2020, en raison de la pandémie, seulement 2 municipalités ont réalisé une collecte en collaboration avec ARPE-Québec, Durham-Sud et Saint-Lucien.</p> <p>En 2021, 7 municipalités ont fait une collecte des TIC. Huit en collaboration avec ARPE-Québec soit : Durham-Sud, L'Avenir, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Eugène, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume et Saint-Lucien.</p> <p>En 2022, 6 municipalités ont fait une collecte des TIC. Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Guillaume et Saint-Lucien.</p> <p>En 2023, 6 municipalités ont fait une collecte des TIC. Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Guillaume et Saint-Lucien.</p>	
12	En favorisant les organismes locaux et en mettant en place de nouveaux points de dépôt permettant la récupération des vêtements et des textiles afin que l'ensemble	Dans plusieurs municipalités de la MRC, on retrouve des vestiaires ou autres organismes qui prennent en charge les vêtements encore en bon état dont les gens se départissent afin de les revendre. Pour les autres municipalités qui ne sont pas dotées d'infrastructures de ce genre, il serait pertinent de mettre en place des points de dépôt permettant la	Les municipalités	2020	<p>En 2018, sur le territoire de la MRC, 12 municipalités, comparativement à 13 en 2017, avaient des points de dépôt ou vestiaires et friperies pour la collecte de vêtements et de textiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vestiaires seulement : 2 municipalités • Bacs de dépôt seulement : 7 municipalités • Vestiaires et bacs de dépôt : 4 municipalités 	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
	de la population de la MRC soit desservi.	<p>récupération des vêtements et textiles afin que les citoyens ne les disposent pas dans le bac de déchets.</p> <p>Des organismes présents ou pas, sur le territoire de la MRC peuvent offrir un service de collecte de vêtements. La MRC encourage les municipalités à vérifier auprès d'organismes préférablement présents sur le territoire de la MRC, la possibilité d'aménager un point de dépôt dans leur municipalité.</p>			<p>En 2019, on retrouvait des points de dépôts ou des vestiaires dans 12 municipalités :</p> <p>Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Sainte-Brigitte-des-Saults et Wickham.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vestiaires seulement : 1 municipalité • Bacs de dépôt seulement : 7 municipalités • Vestiaires et bacs de dépôt : 4 municipalités <p>En 2020, 11 municipalités offraient un service de récupération des vêtements et textiles :</p> <p>Drummondville, Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Sainte-Brigitte-des-Saults et Wickham.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vestiaires seulement : 1 municipalité • Bacs de dépôt seulement : 6 municipalités • Vestiaires et bacs de dépôt : 4 municipalités. <p>En 2021, 11 municipalités offraient un service de récupération des vêtements et textiles :</p> <p>Drummondville, Durham-Sud, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Sainte-Brigitte-des-Saults et Wickham.</p>	
12	Suite				<ul style="list-style-type: none"> • Vestiaires seulement : 2 municipalités • Bacs de dépôt seulement : 4 municipalités • Vestiaires et bacs de dépôt : 5 municipalités. 	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<p>En 2022, on retrouvait des services de récupération des vêtements et textiles dans 11 municipalités : Drummondville, Durham-Sud, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Sainte-Brigitte-des-Saults et Wickham.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vestiaires seulement : 1 municipalité • Bacs de dépôt seulement : 4 municipalités • Vestiaires et bacs de dépôt : 5 municipalités. <p>En 2023, aucun changement comparativement à 2022.</p>	
13	Maintenir ou améliorer les services de collectes, de transport et de traitement des déchets actuellement en vigueur sur le territoire de la MRC.	Toutes les municipalités de la MRC offrent un service de collecte des ordures à l'ensemble du secteur résidentiel et à la plupart des ICI assimilables. Le PGMR prévoit que les services actuels soient maintenus ou améliorés. Certaines municipalités procèdent à la collecte des déchets toutes les semaines. Ces municipalités pourraient envisager de réduire la fréquence de collecte toutes les deux ou trois semaines ce qui permettrait peut-être de réduire la quantité de déchets enfouis et d'augmenter la quantité de matières recyclables récupérées.	Les municipalités	Action récurrente	<p>Toutes les municipalités offrent la collecte des déchets. La fréquence de collecte varie d'une municipalité à l'autre. La municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover a en 2016, réduit la fréquence des collectes de déchets et augmenté celle des matières organiques.</p> <p>En 2017, seulement une (1) municipalité offrait la collecte des déchets toutes les semaines comparativement à 5 en 2016. 11 municipalités les collectaient une fois aux deux semaines, soit une de plus qu'en 2016 et 5 avaient une fréquence de collecte différente durant l'année, comparativement à 3 en 2016.</p> <p>Pour la ville de Drummondville, la fréquence des collectes de déchets a été modifiée passant d'une collecte à toutes les 2 semaines à une collecte toutes les 3 semaines.</p> <p>En 2018, une entente a été conclue avec Gesterra pour la période 2019-2023 pour l'enfouissement des déchets provenant des collectes municipales des 18 municipalités de la MRC.</p> <p>En 2019, afin de réduire la quantité de matières éliminées lors de la collecte des encombrants, quelques municipalités (Durham-Sud, Notre-Dame-du-Bon-Conseil village et Saint-Germain-de-Grantham)</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<p>ont mis en place des conteneurs dédiés à certaines matières, fait des collectes sur appel ou dédiées pour des matières. Les matières amassées ont été acheminées à l'écocentre.</p> <p>En 2019 et 2020, plusieurs municipalités ont mis en place un système de vignettes sur les bacs de déchets. Les citoyens voulant se prévaloir d'un deuxième bac de déchets peuvent le faire, mais souvent avec des frais considérables.</p> <p>En 2021, la Ville de Drummondville a mis en place un projet de collecte des encombrants valorisables afin de réduire la quantité de déchets encombrants enfouis. Une modification de la taxation sur la gestion des matières résiduelles principe utilisateurs/payeurs a été adoptée 2021 pour une mise en œuvre en 2022.</p> <p>Plusieurs municipalités imposent maintenant des frais pour l'acquisition d'un deuxième bac de déchets contrairement à celui du recyclage qui, lui est gratuit.</p> <p>En 2022, d'autres municipalités ont mis en place l'imposition des frais pour un 2e bac noir. Et d'autres, ont mis en place une limitation des encombrants acceptés lors de la collecte des encombrants.</p> <p>En 2023, préparation à la mise en place en 2024 d'un système de vignettes pour la collecte des bacs de déchets. : Pas de vignette pas de collecte</p>	
14	Évaluer la possibilité de mettre en place un programme de récupération de plastique souple (plastique agricole ou d'ICI).	Actuellement, il n'existe aucun programme de récupération des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC. Depuis quelques années, les agriculteurs demandent à la MRC qu'un tel programme soit implanté. Afin de répondre à cette demande, la municipalité de Saint-Bonaventure ainsi que la	Saint-Bonaventure et Régie de gestion des matières	2015 2016	La municipalité de Durham-Sud ainsi que la Régie ont réalisé des projets-pilotes en 2016. À la suite des résultats de ces projets-pilotes, quelques municipalités ainsi que la Régie prévoient mettre en place cette collecte en 2017. Les municipalités intéressées sont à déterminer le meilleur mode de collecte.	En 2018, la collecte des plastiques agricoles a dû être interrompue faute de débouchés pour la valorisation du

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
		RGMRBSF étudieront les différents scénarios de gestion des plastiques agricoles. D'autres plastiques similaires issus des ICI pourraient également être récupérés.	résiduelles du Bas-St-François		<p>Une fois collectés, les plastiques seront acheminés au centre de tri de Récupération Centre-du-Québec.</p> <p>En 2017, 8 municipalités offraient la collecte des plastiques agricoles et une municipalité le faisait sous forme de projet pilote.</p> <p>En 2019, la MRC n'a pas repris la collecte puisqu'il n'existe pas encore de débouché autre que la valorisation énergétique.</p> <p>Pour la municipalité de Durham-Sud, elle a, en 2020, travaillé avec un recycleur de la région afin de trouver un débouché pour cette matière. Le projet se poursuit en 2021. La MRC a travaillé en 2021 à la mise en place du Programme de récupération des plastiques agricoles avec Agri-Récup.</p> <p>En 2022, aucun point de dépôt n'avait été mis en place avec Agri-Récup. De son côté, Durham-Sud poursuit la récupération des plastiques de son territoire.</p> <p>En 2023, Agri-Récup a mis en place un point de dépôt à St-Félix-de-Kingsey. Pour Durham-Sud, la collecte des plastiques se poursuit et la municipalité était en discussions avec Agri-Récup pour devenir un point de dépôt.</p>	plastique. Seule la municipalité de Durham-Sud a poursuivi la collecte et entreposé la matière en attendant de trouver un nouveau débouché. La collecte pourrait reprendre en 2019.
15	Diffuser des chroniques sur la gestion des matières résiduelles via les journaux municipaux, les sites Internet et la poste.	Les municipalités disposent de plusieurs médias pour sensibiliser les citoyens à la gestion des matières résiduelles. Ces moyens de communication devront être utilisés afin de rejoindre le plus de citoyens possible. La MRC possède déjà certains outils de sensibilisation qu'elle pourrait mettre à la disposition des municipalités. La MRC pourrait également collaborer à la rédaction de nouveaux	Les municipalités	Action récurrente	En 2022, les municipalités ont poursuivi la diffusion d'informations sur la gestion des matières résiduelles via leur site Internet, leurs panneaux lumineux, leurs bulletins municipaux et la poste. Plusieurs ont fait la promotion de l'outil Gère ta poubelle. Diffusion de la campagne Ton bac de recyclage n'est pas un écocentre par plusieurs municipalités ainsi que l'herbicyclage / feuillicyclage et Gère ta poubelle.	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
		communiqués.				
16	Sensibiliser les citoyens au sujet de la collecte à trois voies (avantages, matières visées, fonctionnement de la collecte, guide, soirées d'information, etc.).	Jusqu'en 2014, seule la Ville de Drummondville avait implanté la collecte à trois voies. Au printemps 2015, neuf autres municipalités l'ont implantée. Huit municipalités devront, au courant des prochaines années, offrir un service de gestion des matières organiques aux citoyens. Pour les municipalités l'ayant déjà mis en place, de la sensibilisation devra être faite auprès des citoyens afin d'optimiser la collecte et pour celle ne l'ayant pas encore implantée, elles devront sensibiliser les citoyens sur les avantages de la mise en place de ce type de collecte.	Les municipalités	Action récurrente	<p>La plupart des municipalités ayant la collecte à trois voies ou offrant une autre alternative pour la gestion des matières organiques ont sensibilisé les citoyens par différents moyens (bulletin municipal, guide, panneaux électroniques, dépliants, patrouille verte, séance de conseil, personne-ressource, comité, etc.).</p> <p>En 2019-2020-2021-2022 et 2023, plusieurs municipalités ont fait la distribution de compost produit entre autres par les matières organiques générées sur le territoire. Certaines ont aussi fait de la sensibilisation.</p>	
17	Mettre en place un programme d'inspection des bacs et offrir un service d'accompagnement pour les propriétaires d'immeubles multilogements.	<p>Afin d'optimiser les différents services de collecte offerts sur le territoire de la ville de Drummondville, un programme d'inspection de bacs sera mis en place à compter de 2015. Lors des inspections, une note sera laissée aux propriétaires, soit pour les féliciter ou pour les informer des points à corriger afin d'améliorer la qualité du contenu de leur bac, dans le but d'optimiser la collecte concernée.</p> <p>Pour les immeubles multilogements, on note une certaine réticence des propriétaires à la mise en place de la collecte des matières organiques notamment. Un service d'accompagnement est donc offert à ces derniers afin de répondre à leurs questions et pour la mise en place du programme.</p>	Ville de Drummondville	Action récurrente	<p>Sur le territoire de la ville de Drummondville, le programme d'inspection était toujours offert en 2018. Ce service apporte possiblement une amélioration de la qualité des matières recyclables collectées, mais cela a surtout permis de faire de la sensibilisation directe avec le citoyen en plus d'en connaître un peu plus sur la contamination.</p> <p>En 2018, la ville de Drummondville souhaitait optimiser davantage la collecte des matières recyclables. Pour ce faire, une collecte d'informations auprès des propriétaires et des locataires a été amorcée en 2017. Suite à la compilation des informations, un plan d'optimisation en découlera en 2019.</p> <p>En 2019, pour la ville de Drummondville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un plan triennal d'optimisation GMR dans les immeubles locatifs qui sera adopté en 2020. 	La municipalité de Saint-Germain-de-Grantham offre toujours, à la demande, un service d'aide et d'accompagnement. Présence de la patrouille verte durant l'été 2019. Pour 2020, en raison de la pandémie, il n'y a pas eu de patrouille verte. Aucune activité pour cette action en 2021.

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un inventaire des contenants associés aux immeubles locatifs afin d'être en mesure d'avoir une vision claire des problématiques. • Mise à jour du programme d'inspection des bacs roulants afin de le rendre conforme aux réalités terrain observé au cours des dernières années. 	
17	Mettre en place un programme d'inspection des bacs et offrir un service d'accompagnement pour les propriétaires d'immeubles multilogements.(suite)	<p>Afin d'optimiser les différents services de collecte offerts sur le territoire de la ville de Drummondville, un programme d'inspection de bacs sera mis en place à compter de 2015. Lors des inspections, une note sera laissée aux propriétaires, soit pour les féliciter ou pour les informer des points à corriger afin d'améliorer la qualité du contenu de leur bac, dans le but d'optimiser la collecte concernée.</p> <p>Pour les immeubles multilogements, on note une certaine réticence des propriétaires à la mise en place de la collecte des matières organiques notamment. Un service d'accompagnement est donc offert à ces derniers afin de répondre à leurs questions et pour la mise en place du programme.</p>	Ville de Drummondville	Action récurrente	<p>En 2020, pour la ville de Drummondville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan triennal d'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les immeubles locatifs. • Envoi d'une lettre de sensibilisation aux propriétaires (900) – Accessibilité des bacs roulants. • Stratégie de communication complète • Mise en ligne d'une section Web dédiée à la collecte des matières résiduelles dans les immeubles (feuillet et affiches). • Pose d'autocollants d'identification sur les conteneurs. • Remplacement des conteneurs de métal par des conteneurs en polyéthylène avec identification. <p>Création d'aide-mémoire en plusieurs langues destiné aux nouveaux arrivants (partenariat avec INTRO).</p> <p>En 2021, poursuite du plan triennal d'optimisation de la gestion des matières résiduelles dans les immeubles locatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception et distribution d'accroche-porte GMR, format pochette. – Porte-à-porte • Stratégie de communication • Poursuite du remplacement des conteneurs de métal par des conteneurs en polyéthylène avec identification. • Révision du R 3 500 – Mise en disponibilité des conteneurs pour 	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<p>les immeubles de 6 logements et moins.</p> <ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et accompagnement accru du secteur 4 par la Patrouille verte. <p>En 2022, programme d'inspections des bacs roulants toujours en place et mise en place d'un processus de suivi informatisé via une application Web (compilation et suivi facilité). Embauche d'une inspectrice en environnement en janvier 2022, attitrée, entre autres, à la gestion des plaintes en GMR (encombrants hors collecte, mauvaises matières dans les bacs, bacs à la rue hors collecte, sensibilisation aux propriétaires de multilogements, etc.).</p> <p>Même chose en 2023.</p>	
18	Optimiser la gestion des matières résiduelles dans les édifices municipaux.	Les bureaux municipaux étant des générateurs de matières recyclables, différents moyens sont mis à leur disposition afin d'améliorer la gestion de ces matières. L'ensemble des municipalités devront obtenir la certification <i>ICI on recycle, de niveau 3</i> idéalement de Recyc-Québec. De plus, la MRC rédigera soit une politique d'achats responsables ou un guide d'achats responsables que les municipalités devront adopter dans le cas d'une politique ou appliquer dans le cas d'un guide. Par leurs actions, les municipalités contribueront à l'atteinte des objectifs de recyclage des matières recyclables et donneront l'exemple d'une bonne gestion des matières résiduelles qu'elles produisent.	Les municipalités	2017	<p>Plusieurs municipalités ont mis en place des équipements de récupération des matières recyclables et organiques dans les bureaux et locaux municipaux : Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil paroisse, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Bonaventure, Saint-Félix-de-Kingsey et Wickham. Pour cette dernière municipalité, la vaisselle et les ustensiles réutilisables ont remplacé les produits jetables.</p> <p>En 2020, la Ville de Drummondville a obtenu la certification GMR Pro niveau 3. Les municipalités continuent de mettre en place des actions afin de réduire la génération de matières : vaisselles et ustensiles réutilisables, mise en place de bac de récupération pour les matières recyclables et organiques.</p> <p>Pour 2021, la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village a mis des bacs de recyclage dans tous ces édifices municipaux. A Sainte-Brigitte-des-Saults et Saint-Bonaventure : achat de vaisselle et ustensiles réutilisables. Utilisation de matériels réutilisables, sensibilisation des employés, bac de récupération pour les canettes,</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<p>les masques, etc.</p> <p>La Ville de Drummondville a de nouveau obtenu une certification GMR Pro de niveau + 3 étoiles. Desserte à trois voies du Centre sportif Girardin.</p> <p>En 2022, L'école de la municipalité de Durham-Sud a obtenu son accréditation <i>ICI on Recycle</i>. À Saint-Guillaume, retrait des bouteilles d'eau individuelles. Désormais, pichets d'eau et verres lavables. À Wickham : remplacement des papiers à mains jetables pour des essuie-mains lavables. Ceux-ci avaient été retirés lors de la période COVID.</p> <p>En 2023, la municipalité de Lefebvre a ajouté un bac de récupération dans le village. Pour Drummondville :</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation de la production de matières résiduelles des immeubles municipaux dans le cadre de l'inventaire GES. <p>Mise en place d'aide-mémoire dans les aires publiques pour aider au tri des matières résiduelles.</p>	
19	Rendre disponible, dans les lieux publics et lors d'événements, des équipements pour la collecte des matières résiduelles.	Dans les municipalités, beaucoup d'événements sont organisés au cours desquels un volume non négligeable de matières résiduelles est généré. Par cette action, les municipalités veulent mettre à la disposition des organisateurs d'événements et des citoyens assistant aux différents événements, des équipements permettant la récupération des matières générées.	Les municipalités	Action récurrente	<p>La plupart des municipalités ont rendu disponibles des équipements de récupération dans les différents lieux publics et lors d'événements. Ces équipements permettent de récupérer les matières recyclables, les matières organiques et les canettes. La disponibilité de chacun varie d'une municipalité à l'autre.</p> <p>De plus, en 2016, six municipalités (Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Guillaume, Saint-Lucien et Saint-Majorique-de-Grantham) ont profité de subventions offertes par le Programme pour la récupération hors foyer afin d'installer dans les lieux publics, des équipements de récupération.</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<p>En 2017, seule la Ville de Drummondville a bénéficié de ce programme pour la nouvelle bibliothèque.</p> <p>En 2019, on constate qu'il y a encore beaucoup d'efforts à faire un niveau des matières organiques. Dans les lieux publics, il y a des équipements pour les 18 municipalités, mais seulement 8 en ont mis pour les matières organiques et lors d'événements, 16 municipalités mettent en place des équipements pour la collecte des matières recyclables comparativement à seulement 8 pour les matières organiques.</p> <p>En 2020, l'offre de services dans les lieux publics et lors d'événements continue de s'améliorer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lieux publics – matières recyclables : 18 municipalités • Lieux publics – matières organiques : 10 municipalités • Événements – matières recyclables : 16 municipalités • Événements – matières organiques : 9 municipalités. <p>En 2021, l'offre de services dans les lieux publics et lors d'événements continue de s'améliorer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lieux publics – matières recyclables : 18 municipalités • Lieux publics – matières organiques : 12 municipalités • Événements – matières recyclables : 17 municipalités • Événements – matières organiques : 11 municipalités. <p>En 2022, l'offre de services dans les lieux publics et lors d'événements continue de s'améliorer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lieux publics – matières recyclables : 18 municipalités • Lieux publics – matières organiques : 12 municipalités • Événements – matières recyclables : 16 municipalités • Événements – matières organiques : 11 municipalités. 	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					<p>En 2023, l'offre de services dans les lieux publics et lors d'événements continue de s'améliorer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lieux publics – matières recyclables : 18 municipalités • Lieux publics – matières organiques : 12 municipalités • Événements – matières recyclables : 16 municipalités • Événements – matières organiques : 12 municipalités. 	
20	Mettre en place ou maintenir, selon le cas, des mesures de réduction à la source et de réemploi.	Les municipalités ont mis en place ou mettront en place au courant des prochaines années des mesures qui permettront la réduction à la source et le réemploi.	Les municipalités	Action récurrente	<p>Conversion des lumières en lumières DEL pour quelques municipalités, lumières de rue et édifices municipaux.</p> <p>Tenue de l'activité <i>Troque tes bébelles</i> en novembre 2019 pour la Ville de Drummondville et la MRC de Drummond.</p> <p>Quatre (4) municipalités, soit une de plus qu'en 2018, offre le programme de subventions pour l'achat de couches lavables : L'Avenir, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix-de-Kingsey et Saint-Guillaume.</p> <p>Sept (7) municipalités ont indiqué faire annuellement une journée méga bazar ou vente-débarras.</p> <p>En 2020, 4 municipalités offrent encore le programme de subventions pour l'achat de couches lavables : L'Avenir, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix-de-Kingsey et Saint-Guillaume. La Ville de Drummondville a offert entre autres des formations et conférences en ligne gratuites dont « À vos frigos ».</p> <p>En 2021, 5 municipalités offrent encore le programme de subventions pour l'achat de couches lavables : L'Avenir, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-</p>	En 2020 et 2021, en raison de la pandémie, plusieurs activités n'ont pu être réalisées : les ventes-débarras Troque tes bébelles, etc.

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
					Grantham et Saint-Guillaume. Seulement 3 municipalités ont fait des ventes-débarras. Plusieurs les ont suspendues en raison de la pandémie. La Ville de Drummondville a offert une conférence en ligne gratuite « Réussir son déménagement zéro déchets » et offre des formations GMR sur demande.	
20	Mettre en place ou maintenir, selon le cas, des mesures de réduction à la source et de réemploi. (suite)				<p>En 2022, 6 municipalités offrent encore le programme de subventions pour l'achat de couches lavables : L'Avenir, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham et Saint-Guillaume et Saint-Pie-de-Guire. Huit municipalités ont fait des ventes-débarras.</p> <p>En 2023, 8 municipalités offrent encore le programme de subventions pour l'achat de couches lavables et autres produits d'hygiène durables : L'Avenir, Saint-Cyrille-de-Wendover, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham et Saint-Guillaume et Saint-Pie-de-Guire. Huit municipalités ont fait des ventes-débarras.</p> <p>Tenue de la <i>Shop à Réparer</i> à Drummondville organisé par le Conseil régional en environnement du Centre-du-Québec en collaboration avec la MRC et la ville de Drummondville et d'autres partenaires.</p> <p>Collecte d'articles valorisables par la ville de Drummondville.</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
21	Évaluer la pertinence et la faisabilité d'intégrer les ICI à la collecte municipale.	Actuellement, sur le territoire de la ville de Drummondville, seuls les ICI utilisant un maximum de 2 bacs de déchets et de récupération et situés sur le parcours de la collecte municipale sont desservis par les services municipaux de collecte des déchets et des matières recyclables. Pour ce qui est du service de collecte des matières organiques, ce service n'est pas offert actuellement aux ICI. Au courant de l'année 2015, la Ville de Drummondville évaluera la pertinence financière et opérationnelle et la faisabilité d'intégrer les ICI aux différentes collectes municipales (déchets, matières recyclables et organiques).	Ville de Drummondville	2017	<p>En 2017, la Ville de Drummondville a poursuivi son projet-pilote de collecte des matières organiques dans les ICI, lancé en 2016. Le projet est prolongé jusqu'en juin 2018. La Ville de Drummondville se positionnera au courant de l'année 2018 quant à la stratégie à adopter pour la desserte future des ICI.</p> <p>En juin 2018, la Ville de Drummondville a municipalisé la collecte des matières organiques pour les grands générateurs (grands commerces alimentaires et grands restaurants) et l'offre sur une base volontaire pour tous les autres ICI. Le même service est aussi offert pour les matières recyclables.</p> <p>Pour 2019, le programme d'adhésion volontaire des ICI à la collecte des matières recyclables municipales, via bacs roulants ou conteneurs s'est poursuivi. Le service d'accompagnement était également offert.</p> <p>Afin d'intégrer les ICI et leurs matières recyclables dans la collecte municipale plusieurs actions ont été mise en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision de la taxation municipale GMR • Révision du règlement sur la GMR (quantité de contenants, disponibilité, etc.) • Offensive pour augmenter le nombre d'adhérents, prévue pour 2021. <p>La municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a également entrepris les démarches pour intégrer les ICI à la collecte municipale via un projet-pilote. Elle offre par ce projet, le service de location de conteneur et un service de collecte à la demande pour les ICI.</p> <p>Poursuite des actions pour la Ville de Drummondville en 2020.</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
21	Suite				<p>Pour la Ville de Drummondville</p> <ul style="list-style-type: none"> • Planification de la desserte des ICI en organique/recyclage et modélisation de la taxation (adoption 2021 / mise en œuvre 2022) <ul style="list-style-type: none"> ○ Obligation d'une taxation minimale en recyclage et organique – Accessibilité aux services pour tous. <p>En 2022 pour la Ville de Drummondville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entrée en vigueur de la nouvelle taxation concernant les matières valorisables dans les ICI (organique/recyclage) le 1^{er} janvier 2022. RV21-5509. • Obligation d'une taxation minimale en recyclage et organique – Accessibilité aux services pour tous. <p>En 2023 pour la Ville de Drummondville :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluation de la possibilité de financer des conteneurs pour les ICI potentiels pour la collecte organique en partenariat avec Stratzer. Demande de subvention au MELCCFP (attente de financement). 	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
22	Pour les municipalités, valoriser les résidus de CRD générés lors de travaux municipaux et exiger, via les documents d'appel d'offres entre autres, que les entrepreneurs valorisent les résidus de CRD lors de travaux municipaux.	Sur le territoire de la MRC, on retrouve suffisamment d'infrastructures permettant une valorisation des résidus de CRD. Il est donc facile d'opter pour la valorisation au lieu de l'enfouissement. Pour les municipalités, elles peuvent se départir des résidus gratuitement à l'écocentre de la MRC de Drummond. Cette action vise donc à assurer une valorisation des résidus de CRD générés lors de travaux municipaux réalisés par la municipalité et par les entrepreneurs en construction, rénovation et démolition.	Les municipalités	Action récurrente	<p>En 2018, peu de municipalités rurales ont réalisé des travaux. Certaines ont valorisé les résidus en les acheminant à l'écocentre ou dans un centre de tri de CRD et d'autres les ont envoyés à l'enfouissement.</p> <p>Il n'y a que quelques municipalités qui exigent la valorisation des résidus par les entrepreneurs.</p> <p>Pour la ville de Drummondville, lors de travaux qu'elle a réalisés, la valorisation des résidus de CRD s'est faite selon leurs besoins à l'interne, des matières recyclées (béton et asphalte). Pour les travaux municipaux réalisés par des entrepreneurs, il n'y a actuellement aucune exigence de valorisation des résidus par l'entrepreneur.</p> <p>En 2019, 9 municipalités ont indiqué avoir réalisé des travaux et elles ont toutes valorisé les matières valorisables via l'écocentre ou le centre de tri de CRD.</p> <p>L'exigence de la valorisation des résidus de CRD pour des travaux réalisés par des entrepreneurs n'est pas encore une pratique très répandue. Très peu de municipalités l'exigent.</p> <p>En 2021, seulement quelques municipalités ont réalisé ou fait réaliser des travaux et, de façon générale, les résidus de CRD ont été valorisés. Ce qui est une amélioration par rapport aux années précédentes.</p> <p>En 2022, recul pour la valorisation des résidus de CRD lors de travaux municipaux. Aucune municipalité n'a exigé la valorisation des résidus lors de travaux réalisés par un entrepreneur. Pour des travaux réalisés par les municipalités, les résidus ont été valorisés.</p>	

Actions sous la responsabilité des municipalités

No	Actions	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
22	Pour les municipalités, valoriser les résidus de CRD générés lors de travaux municipaux et exiger, via les documents d'appel d'offres entre autres, que les entrepreneurs valorisent les résidus de CRD lors de travaux municipaux. (suite)				En 2023, 5 municipalités ont réalisé des travaux par elles-mêmes et les 5 ont valorisé les résidus de CRD lorsque possible. Dix municipalités ont fait réaliser des travaux par des entrepreneurs et seulement 4 ont exigé la valorisation des résidus de CRD.	
23	Pour les travaux de construction, de rénovation et de démolition de grande envergure, obliger les entrepreneurs à avoir un plan de gestion des matières résiduelles pour l'obtention de leur permis.	<p>Il s'agit d'évaluer exactement quels sont les pouvoirs des municipalités, les outils légaux mis à leur disposition, les conséquences de modifier les règlements et leur mise en application. Cette action découle de l'interdiction d'enfouir le bois, ce qui était prévu pour 2014 par le gouvernement. Selon les avis légaux obtenus, les municipalités seront invitées à modifier certains règlements afin d'obliger la valorisation des résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition pour des travaux de grande envergure.</p> <p>En lien avec cette action, la MRC élaborera un modèle de plan de gestion afin de guider les entrepreneurs.</p>	Les municipalités	2018	<p>En 2020, la Ville de Drummondville, avec la participation de la MRC de Drummond, était à élaborer un projet pilote pour la gestion des résidus de CRD. Ce projet sera mis en place en 2021.</p> <p>En fonction des résultats, la Ville de Drummondville et les autres municipalités pourraient appliquer cette obligation.</p>	<p>Projet reporté en 2022</p> <p>Action reportée</p>